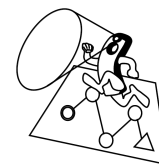




# Règlement de la Virée Nocturne



## Article 1 : Organisation

La Vir'E Nocturne est une course d'orientation nocturne semi urbaine où sera jugée, sur un itinéraire librement choisi par les participants mais comportant des points de passage obligatoires (balises), la capacité de chacun à se déplacer le plus rapidement possible en s'orientant à l'aide d'une carte et éventuellement d'une boussole.

La Vir'E Nocturne est organisée par l'association Vir'King Raid, affiliée à la Fédération Française de Course d'Orientation

## Article 2 : Programme des épreuves

L'épreuve est divisée en 4 parcours selon la distance :

- Vir'E Buissonnière : 4 km (format « découverte »)
- Vir'E Cool : 8 km (format « compétition »)
- Vir'E Osée : 16 km (format « compétition »)
- Vir'E Balaise : 24 km (format « compétition »)

Sur le lieu de départ, chaque équipe se verra remettre des cartes selon le type d'épreuve ainsi qu'un système de pointage permettant de contrôler le passage à chaque balise.

## Article 3 : Condition de participation des équipes

L'épreuve se déroule sur des parcours de longueurs et de niveaux différents. La participation aux circuits chronométrés implique la fourniture pour chaque concurrent d'un certificat médical **datant de moins d'un an, au jour de la compétition, établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la course d'orientation, en compétition** ou d'une licence FFCO 2017 (licence FFA, triathlon, UNSS acceptées).

Les équipes sont composées de 2 ou 3 personnes maximum. Seules les équipes composées d'au moins deux personnes seront autorisées à prendre le départ de l'épreuve. Les 4 parcours sont ouverts aux équipes féminines, mixtes et masculines.

- Vir'E Buissonnière : à partir de 8 ans accompagné d'un adulte
- Vir'E Cool : à partir de 11 ans avec un bon niveau sportif accompagné d'un adulte
- Vir'E Osée : à partir de 16 ans accompagné d'un adulte
- Vir'E Balaise : à partir de 18 ans

Une autorisation parentale de participation devra être fournie par les concurrents mineurs avec le dossier d'inscription (modèle sur notre site internet)

## Article 4 : Inscription

Les droits d'inscription :

- Vir'E Buissonnière : 5 € / équipe
- Vir'E Cool : 14 € / personne (ou 12 € pour les licenciés FFCO/UNSS)
- Vir'E Osée : 16 € / personne (ou 14 € pour les licenciés FFCO/UNSS)
- Vir'E Balaise : 18 € / personne (ou 16 € pour les licenciés FFCO/UNSS)

Cette inscription comprend : la fourniture des cartes, l'organisation des épreuves, la sécurité de l'épreuve, une formule « repas » d'après course et un lot pour chaque concurrent ainsi que la mise à disposition d'une salle avec douches, à la fin de l'épreuve.

Chaque inscription sera validée dès réception complète du bulletin d'engagement, des droits d'inscription et des certificats médicaux. Seuls les dossiers complets et validés 4 jours avant l'épreuve seront retenues.

Date limite d'inscription : 31 octobre 2017. Attention le nombre d'équipes est limité à 250 pour les 3 courses en compétition. Aucun engagement le jour même.

La liste des inscrits sera régulièrement mise en ligne sur le site du Vir'King Raid : [www.virkingraid.org](http://www.virkingraid.org)

### **Article 5 : Matériel obligatoire**

- Matériel obligatoire :
  - un gilet de sécurité hautement réfléchissant par personne
  - une lampe frontale par personne
  - un téléphone portable par équipe correspondant au numéro donné sur le bulletin d'inscription
  - une couverture de survie par équipe.
  
- Matériel conseillé :
  - une boussole par équipe
  - une gourde ou poche à eau, ravitaillement (barres énergétiques) par personne
  - des guêtres ou vêtements adaptés

### **Article 6 : Déroulement de l'épreuve**

Le départ sera donné en plusieurs vagues selon un horaire défini à l'avance. Sur le lieu de départ, chaque participant devra vider son pointeur électronique (remise à zéro de la mémoire) et contrôler son bon fonctionnement.

Les équipiers doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course, à vue et à portée de voix.

La compétition peut comporter une ou plusieurs sections avec des balises à poinçonner en ordre libre ou dans un ordre imposé. Les renseignements ou road-book seront affichés quelques jours avant sur le site internet du club.

Tous les postes de votre épreuve doivent être poinçonnés. Chaque balise manquante donnera une pénalité de temps, dont les modalités seront détaillées lors du briefing.

A l'arrivée, le concurrent devra rejoindre l'arrivée pour poinçonner le boîtier « Arrivée » pour stopper le chronométrage. Un horaire de fermeture des circuits sera prévu et le passage par l'arrivée est obligatoire, même en cas d'abandon.

### **Article 7 : Evolution des équipes sur le parcours**

Les participants sont considérés comme des piétons. A ce titre, ils doivent impérativement respecter le code de la route pendant l'intégralité de leurs parcours, ainsi que les recommandations des commissaires de course et des signaleurs. Les concurrents ne sont en aucun cas prioritaires sur les véhicules lors des traversées de routes. Ils ne doivent pas courir sur les voies de circulation routière mais progresser sur les trottoirs.

Les passages obligatoires (traversées de route...) indiqués sur la carte et les itinéraires doivent être impérativement respectés sous peine de disqualification. Se conformer aux indications des signaleurs et des commissaires de course. Certains passages peuvent être hors chronométrage. Le temps de chaque traversée doit être raisonnable faute de quoi le temps anormalement long sera ajouté au temps total du parcours.

Chaque concurrent se doit de porter assistance aux personnes si cela est nécessaire.

Les participants doivent respecter les adversaires, les populations locales et les membres de l'organisation, les zones interdites, les propriétés privées (sauf autorisation explicitement donnée par l'organisation au briefing), les massifs de fleurs et les plantations.

L'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entraînera la mise hors course de l'équipe.

## **Article 8 : Disqualification et pénalités**

Motifs de disqualification :

- Non respect du règlement ou non respect du code de la route
- Interdiction de courir sur les voies suivantes et de les traverser ailleurs qu'aux emplacements prévus : RD512 - RD524 et RD577.
- Absence du port du gilet jaune de sécurité hautement réfléchissant (par personne) et du dossard
- Les équipiers doivent impérativement rester ensemble tout au long de la course, à vue et à portée de voix.
- En cas d'injures ou de comportement agressif envers les membres de l'organisation ou autre concurrent.
- Non respect du parcours, départ anticipé, ravitaillement externe, comportement antisportif.
- Non respect de l'environnement (jet de débris, papiers, bouteilles, emballages barres, de gels,...)

## **Article 9 : Annulation / remboursement**

En cas de demande d'annulation d'inscription cinq jours avant l'épreuve, les droits d'inscription sont remboursés sur demande écrite. Les droits d'inscription à la Vir'E Nocturne restent acquis à l'organisation pour toute demande d'annulation d'inscription après le mardi précédent le jour de l'épreuve.

En cas de force majeure (alerte météorologique orage ou rouge, avis de la préfecture,...), l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Les concurrents ne pourront pas prétendre à un remboursement du prix de l'engagement.

## **Article 10 : Assurance**

Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accidents le prémunissant contre les risques inhérents à la participation à la Vir'E Nocturne. L'organisateur est lui aussi couvert par un contrat d'assurance « Responsabilité civile organisateur » en conformité avec le Code du Sport.

Il sera délivré aux participants non licenciés FFCO un pass'orientation, une licence ponctuelle valable pendant la durée de l'épreuve.

L'organisation ne sera pas tenue responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve. Les concurrents s'engagent sur l'épreuve en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve. L'organisation n'est pas responsable du comportement des risques enfreignant la législation du Code de la Route. Ce comportement entraînera une mise hors course immédiate.

## **Article 11 : Classement**

Un classement est effectué en fonction du temps du parcours majoré par les pénalités et diffusé sur le site internet.

## **Article 12 : Challenge club**

La Vir'E Nocturne est la première épreuve d'un challenge régional comprenant sept courses.

## **Article 13 : Droit à l'image**

Les concurrents s'engagent par leur participation à l'exploitation de leur image par l'association « Vir'king raid » et la diffusion des photos et vidéos publiées sous la licence CC-BY-NC (reproduction, sans utilisation commerciale), ainsi que l'acceptation de votre nom pour l'affichage des résultats.

## **Article 14 : Acceptation du règlement**

Les concurrents doivent avoir lu le présent règlement et l'acceptent à partir du moment où ils s'inscrivent à l'épreuve. En cas de non respect de ces recommandations, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.